



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 mars 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

| | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN | Monsieur Laurent GOBET | Monsieur David HAEGY |
| Monsieur Pierre PRIBETICH | Madame Dominique MARTIN-GENDRE | Monsieur Léo LACHAMBRE |
| Madame Nathalie KOENDERS | Madame Karine HUON-SAVINA | Monsieur Samuel LONCHAMPT |
| Monsieur Rémi DETANG | Monsieur Nicolas SCHOUTITH | Madame Bénédicte PERSON-PICARD |
| Madame Sladana ZIVKOVIC | Madame Ludmila MONTEIRO | Madame Catherine VICTOR |
| Monsieur Jean-François DODET | Monsieur Jean-Michel VERPILLOT | Monsieur Gérard HERRMANN |
| Madame Françoise TENENBAUM | Monsieur Jean-Philippe MOREL | Monsieur Patrick CHAPUIS |
| Monsieur Jean-Patrick MASSON | Madame Kildine BATAILLE | Madame Anne PERRIN-LOUVRIER |
| Monsieur François DESEILLE | Monsieur Christophe AVENA | Monsieur Gaston FOUCHERES |
| Monsieur Dominique GRIMPRET | Madame Stéphanie VACHEROT | Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY |
| Madame Danielle JUBAN | Monsieur Marien LOVICHI | Monsieur Jean-Marc RETY |
| Monsieur Jean-Claude GIRARD | Monsieur Christophe BERTHIER | Madame Catherine PAGEAUX |
| Monsieur Philippe LEMANCEAU | Monsieur Georges MEZUI | Monsieur Didier RELOT |
| Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | Monsieur Massar N'DIAYE | Madame Monique BAYARD |
| Madame Christine MARTIN | Monsieur Jean-François COURGEY | Monsieur Philippe SCHMITT |
| Monsieur Antoine HOAREAU | Monsieur Emmanuel BICHOT | Madame Isabelle PASTEUR |
| Monsieur Nicolas BOURNY | Madame Caroline JACQUEMARD | Monsieur Frédéric GOULIER |
| Madame Céline TONOT | Monsieur Stéphane CHEVALIER | Monsieur Philippe BELLEVILLE |
| Madame Nadjoud BELHADEF | Madame Céline RENAUD | Monsieur Adrien GUENE |
| Monsieur Hamid EL HASSOUNI | Monsieur Laurent BOURGUIGNAT | Madame Noëlle CABBILLARD |
| Madame Brigitte POPARD | Monsieur Bruno DAVID | Monsieur Cyril GAUCHER |
| Madame Océane CHARRET-GODARD | Madame Laurence GERBET | Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX |
| Monsieur Denis HAMEAU | Monsieur Olivier MULLER | Monsieur Stéphane WOYNAROSKI |
| | Monsieur Patrice CHATEAU | |

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Madame Catherine VICTOR
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-marc GONÇALVES pouvoir à Madame Céline TONOT
Monsieur Patrick BAUDEMONT pouvoir à Monsieur Alain DE MACEDO
Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Décision modificative n°1 au titre de l'exercice budgétaire 2023 - Budget principal

Il est proposé au conseil métropolitain, lors de sa présente séance :

- d'une part, d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2023 pour le budget principal, conformément au rapport de présentation détaillé annexé à la présente délibération ;
- d'autre part, d'approuver la clôture, au terme de l'exercice comptable 2022, du budget annexe du service de collecte des ordures ménagères rendu aux administrations publiques.

Comme stipulé dans le rapport de présentation détaillée du budget primitif 2023, annexé à la délibération du conseil métropolitain du 2 février 2023, aucun crédit n'a été voté pour ledit budget annexe au titre de l'exercice 2023.

En effet, avec l'achèvement, fin 2022, du marché de prestation de collecte des déchets ménagers sur le territoire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, Dijon métropole n'est plus attributaire d'aucun marché de collecte des ordures ménagères pour le compte de collectivités/intercommunalités clientes.

En conséquence, et après échanges avec les services préfectoraux, il est proposé au conseil métropolitain de clôturer, au terme de l'exercice comptable 2022, le budget annexe du service de collecte des ordures ménagères rendu aux administrations publiques, devenu sans objet.

Les opérations de clôture du budget annexe s'achèveront avec l'examen de son compte administratif 2022 par le conseil métropolitain lors d'une prochaine séance à intervenir d'ici à la fin du premier semestre 2023.

Vu le rapport détaillé de présentation de la décision modificative n°1 pour l'exercice budgétaire 2023, annexé à la délibération ;

Vu la maquette budgétaire, ci-annexée, pour le budget principal ;

Considérant, conformément au rapport détaillé et à la maquette budgétaire ci-annexée, que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2023 du budget principal sont équilibrées, tant en recettes qu'en dépenses, et tant en fonctionnement qu'en investissement ;

Considérant, en l'absence de marché de collecte des ordures ménagères pour le compte de collectivités clientes depuis la fin de l'année 2022, que le budget annexe dédié est devenu sans objet, et qu'il convient donc de le clôturer ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2023 du budget principal, ainsi que la maquette budgétaire correspondante jointe en annexe à la présente délibération ;
- **d'approuver** la clôture au 31 décembre 2022, au terme de l'exercice 2022, du budget annexe du service de collecte des ordures ménagères rendu aux administrations publiques ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN POUR : 78

ABSTENTION : 2

CONTRE : 6

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN